

**DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE BANNANS**

**PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE
LA SEANCE N°39 DU CONSEIL MUNICIPAL 2014 - 2020
DU JEUDI 25 AOÛT 2017 A 20H00**

Date de la convocation : 18 août 2017.

L'an deux mil dix-sept, le vingt-cinq août à 20 heures, le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude DUSSOUILLEZ, Maire.

Présents : M. Claude DUSSOUILLEZ, Maire
Mme Maryse PAGNIER, MM. Louis GIROD, Guy MIOT, Adjoint
Mme Jennifer BRESSAND, Conseillère municipale
MM. Hervé DECREUSE, Fabien VIEILLE-MECET Conseillers municipaux.

Excusés : Mme Corinne GARNIER Conseiller municipal, M. Laurent CLAUDET, Conseiller délégué,
M. Luca CURTENELLE, Conseiller municipal

Absent : M. Mickaël POURNY, Conseiller Municipal.

Secrétaire de séance : M. Louis GIROD

Ordre du jour de la séance n° 39 :

- 1. Approbation du compte rendu de la séance n° 38 du 06/07**
- 2. Administration générale.**
 - Demande de fonds de concours à la CFD : Sollicitation par DCM pour versement.
 - P.L.U.I. : enquête communale.
 - P.L.U.I. désignation des personnes ressource.
- 3. Bâtiments communaux.**
 - Eglise :
 - Point sur le dossier
 - Point sur l'emprunt (300.000 € et 40 ans)
 - Problème du chauffage
- 4. Eau – assainissement**
 - Forfait pour la consommation d'eau lors des constructions.
 - Travaux point général
(Château d'eau – conduites – pompage)
- 5. Voirie**
 - Point sur le dossier
- 6. Informations diverses**

Compte-Rendu :

En préambule, Guy Miot annonce qu'il sera absent du 07/11 au 15/11 inclus.

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 38 du 06/07.

Sans opposition ni commentaire, le compte-rendu est approuvé.

2. Administration générale.

- Demande de fonds de concours à la CFD :

Comme chaque année à pareille époque, il est nécessaire de prendre une délibération afin de solliciter la CFD pour 2 fonds de concours d'un montant total de 30.928,74 €

- Le premier dit fond de concours 1 «Entreprises» de 7.533,15 €
- Le second dit fond de concours 2 «Ménages» de 23.395,59 €

Pour rappel, la CFD reverse également chaque année au titre de la compensation de la taxe professionnelle la somme de 79.227 €, soit pour 2017 un reversement global de 110.155,74 €.

- P.L.U.i. : enquête communale.

Le Maire informe que la date initiale fixée au 05/09 pour le retour des questionnaires aux communes a été reportée à une date ultérieure. Il précise également que le cabinet IAD sélectionné par la CFD pour la conduite du PLUi tiendra une réunion à Bannans le 27/09 à 09h30 pour l'élaboration du diagnostic (ou état des lieux). Par ailleurs et pour permettre à tous les élus d'avoir le même niveau de connaissance du sujet, le questionnaire de 18 pages leur sera transmis par messagerie internet.

- P.L.U.i. désignation des personnes dites « ressource ».

Le recours à des personnes dites ressource n'est pas une obligation mais peut s'avérer bien utile pour l'étude du PLUi. Ces personnes doivent avoir une parfaite connaissance du village et de l'ensemble de son territoire. Après discussion, il est proposé de contacter Michel Champreux, René Troutet et Frédéric Bernard afin de savoir s'ils souhaitent accepter ce rôle.

3. Bâtiments communaux.

- Eglise :

- Point sur le dossier

Le Maire donne l'information de la réception le 19 août de « l'accusé de réception de dossier complet » de la DRAC.

Ce dossier dit « complet » permet à la commune de démarrer les travaux de maçonnerie, charpente, serrurerie et électricité pour un coût prévisionnel de 435.265 € HT.

Le Maire fait part de son inquiétude compte tenu que l'architecte Claude n'est plus joignable alors même que 70% de ses honoraires ont été payés : cette situation rend difficile voire impossible le recours à un autre architecte.

- Point sur l'emprunt (300.000 € et 40 ans)

Pour un coût global des travaux estimé à ce jour à 600.000 €, on peut compter sur un niveau d'aides total de plus de 200.000 €. Initialement, il était envisagé d'engager 100.000 € de fonds propres et d'emprunter 300.000 €. Après discussion et compte tenu des taux d'emprunts historiquement bas, il semble très opportun d'emprunter 400.000 € sur une durée de 40 ans afin de lisser les remboursements sur 2 générations. L'enveloppe de financement restante (en cas de reste) sera utilisé pour les travaux intérieurs.

- Problème du chauffage

Le dossier chauffage est également problématique car on sait que l'on ne doit pas faire installer un chauffage à air pulsé qui selon la DRAC dégrade les boiseries et les tableaux par contre, on ne connaît pas le taux de subvention de la DRAC et/ou le niveau de DETR appliqué au coût d'installation d'un chauffage au sol. C'est pourquoi le Maire propose de sortir le lot chauffage de l'ensemble des travaux et de traiter de gré à gré avec la société Prêtre, spécialiste du chauffage électrique au sol. Ce mode de fonctionnement devrait nous permettre de gagner un temps précieux.

4. Eau – assainissement

- Forfait pour la consommation d'eau lors des constructions.

Pour éviter toute polémique au sujet de l'eau consommée pendant les constructions, il est décidé la mise en place d'un forfait de 50 € HT lors des constructions avec effet rétroactif au 01/01/2017.

L'article 6.4 du règlement de l'eau sera modifié dans ce sens.

- Travaux point général (Château d'eau – conduites – pompage)

Les travaux de construction du réservoir sont quasiment terminés, la réception a eu lieu le 16 juin. Les travaux de réalisation de conduites et pompage sont quasiment terminés, la finition est prévue en septembre.

Le Maire indique que la facture SNCF correspondant au passage sous la voie ferrée n'est pas encore arrivée et que selon les dernières informations de la SNCF, son montant devrait avoisiner les 23.000 €.

Le nouveau compteur a semble-t-il un problème d'exactitude, il faudra le faire contrôler.

Mardi 29/08, l'ARS vient faire des prélèvements avant et après le système de traitement par U.V. afin de procéder à des analyses.

5. Voirie

- Point sur le dossier

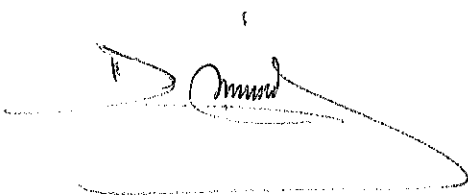
Le Maire rappelle qu'il s'agit globalement d'un dossier de 600.000 € HT.

Les travaux débuteront cet automne par la rue L. Troutet (depuis la mairie jusqu'au carrefour des rues L. Troutet et d'Arlier) avec l'aménagement d'un plateau surélevé permettant de sécuriser ce carrefour.

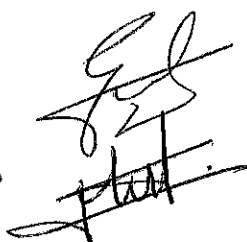
6. Informations diverses

La séance est levée à 23 h 15

Le Maire



Les Adjoints



Les Conseillers Municipaux

